

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Novembre 2018  
**BU 026 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Jean-Baptiste BAUD, Clément FORET.

Etaient absents : Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON.

Convocation faite le : 29 octobre 2018

**Objet : Annulation de dette MJC d'Arbois.**

L'ex-Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages a délégué de 2011 à 2013 la mise en œuvre du secteur Jeunes à l'association MJC d'Arbois. Pour mener à bien cette mission, la Communauté de Communes versait une subvention annuelle sur la base d'une convention.

Par délibération du 12/09/2013, la Communauté de Communes a souhaité mettre un terme à ce partenariat.

Les bilans financiers finaux liés à cette délégation n'ont pu être réalisés qu'à réception des éléments consolidés de la CAF en décembre 2014. Il a alors été constaté un trop perçu par l'association de 11 890,88 €. Sur décision du Conseil Communautaire, un titre de dette a donc été émis le 7 juillet 2015 auprès de la MJC.

Le recouvrement de cette dette se fait via :

- Les charges de fluides : la Communauté de Communes prend en effet en charge, depuis 2016, le coût des fluides nécessaires au fonctionnement des salles mises à disposition pour la compétence enfance jeunesse au sein du bâtiment accueillant la MJC (environ 2500€/an) ;
- Le prélèvement sur des subventions versées à la MJC par des tiers.

A ce jour, il reste 4000 € à recouvrer. L'association a sollicité fin 2017 une annulation de dette. Pour ne pas mettre à mal la structure associative par des prélèvements sur les subventions qu'elle percevait. Il est proposé de procéder à l'annulation de la dette résiduelle.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'annulation de la dette restante due par la MJC d'Arbois à hauteur de 4000 € ;

2 / AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que d'Arbois

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président,

Michel FRANCONY

